

Compte rendu

Séance de médiation sur le projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or

Le 2 juin 2004 à 19h30, par téléphone

Étaient présents au téléphone : M^{me} Jacinthe Châteauvert,
présidente du CREAT
M. Raymond Bilodeau,
secrétaire du CREAT

Étaient présents
en salle à Québec : M^{me} Louise Boucher,
commissaire médiatrice
M. René Beaudet, analyste

1. Retour sur les démarches depuis le 27 mai 2004

La médiatrice mentionne aux représentants du requérant que la MRC de La Vallée-de-l'Or et la Ville de Val-d'Or ont déposé un projet d'entente dans le but de répondre aux objets de médiation signifiés lors de la première séance du 18 mai avec le requérant. Ce projet d'entente comporte des engagements que la Ville, comme la MRC, compte prendre pour assurer que les eaux de lixiviation de l'étang de traitement du LES actuel de Val-d'Or respectent les normes de rejet dans l'environnement du projet de modification de certains articles du *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles (DB1)*.

La médiatrice mentionne également le motif qui l'a amenée à rédiger deux documents distincts, un premier relatif à l'engagement de la MRC de La Vallée-de-l'Or et un second, relatif à l'engagement de la Ville de Val-d'Or, dans lesquels étaient repris le contenu du projet d'entente, soit celui d'assurer la mise en œuvre des engagements de la MRC et de la Ville par le ministère de l'Environnement.

La médiatrice mentionne finalement que les documents remaniés ont été vus et acceptés le 1^{er} juin par la MRC de La Vallée-de-l'Or et par la Ville de Val-d'Or et sont acceptables pour les représentants du ministère de l'Environnement qui ont examiné les engagements le 2 juin. Elle ajoute que les solutions préconisées par

ces engagements préservent la qualité de l'environnement et constituent un gain environnemental.

2. Les réponses laissées en suspens lors de la séance du 27 mai 2004

L'analyste fournit à M^{me} Châteauvert l'information sur le délai de traitement d'une demande d'acquisition de terres du domaine de l'État avant qu'une offre de cession ne soit faite par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, soit tout au plus un mois. Quant à la question relative à l'immersion de l'émissaire du LET proposé par La MRC, le ministère de l'Environnement n'ayant pas encore fourni de réponse, elle sera ramenée lors de la séance de médiation du 3 juin 2004.

3. Les projets d'engagement de la MRC et de la Ville

La médiatrice fait la lecture des engagements de la MRC et de la Ville et reçoit les questions de précision soulevées par les représentants du requérant. Ces derniers se disent satisfaits des engagements de chacun. Ils soulèvent toutefois une question quant à la fréquence du suivi de la qualité des eaux de lixiviation de l'étang de traitement du LES de Val-d'Or pour se conformer à l'engagement de la Ville de Val-d'Or et une autre sur le transfert éventuel des eaux de lixiviation du LES actuel vers le LET proposé. Ces questions seront posées aux représentants de la Direction régionale du ministère de l'Environnement et à la Ville lors de la séance de médiation du 3 juin 2004.

La médiatrice informe les représentants du requérant que la séance de médiation du 3 juin les mettra en présence de la MRC, de la Ville et du ministère de l'Environnement et qu'elle sera l'occasion d'obtenir des précisions, le cas échéant, sur le contenu des deux engagements.

4. Les suites au dossier

La médiatrice souligne aux représentants du requérant que les engagements de la MRC et de la Ville répondent aux objets de médiation cernés lors de la rencontre du 18 mai 2004 avec eux. Si ces engagements sont satisfaisants pour eux, ils seront conviés à retirer leur demande d'audience publique. À cet effet, elle lit le contenu d'une lettre de retrait qu'elle a préparée pour leur signature, dès que la MRC et la Ville auront signé leur engagement respectif. La médiatrice mentionne que la MRC a déjà en sa possession une résolution du Conseil de la MRC autorisant le préfet et le directeur général à signer l'engagement de la MRC. La Ville de Val-d'Or doit faire entériner le lundi 7 juin 2004 une résolution autorisant le maire et le greffier de la Ville à signer l'engagement de la Ville.